CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS ET D'UTILISATION

(C.G.A.U.)

eBikePro

ARTICLE 1 – DESCRIPTION DU SERVICE DE LOCATION

1.1 Présentation du Service de vélos à assistance électrique en libre-service de la Collectivité

Le Service permet à l'Utilisateur, après avoir créé un Compte sur l'Application , d'emprunter un Vélo Électrique selon les modalités décrites ci-après.

Le Service est constitué de Vélos Électriques possédant des Câbles "Plug & Secure" intégrés au sein de leurs guidons, de Cadenas Bluetooth placé sur la roue arrière, de traceurs GPS, de Stations connectées et de Bornes de rechargement et de sécurisation permettant la location et la restitution de Vélos électriques utilisés dans le cadre du Service mis en place par eBike-Pro.

La solution mis en place permet à l'Utilisateur :

- de s'identifier ;
- d'accéder aux informations des utilisations présentes sur son Compte ;
- d'emprunter, sécuriser et restituer un Vélo Électrique ;
- de consulter l'état des Stations situées à proximité ;
- d'obtenir un renseignement relatif au Service ;
- d'obtenir une facture de fin de trajet et de restitution du VAE sur les Bornes équipées disponibles en Stations ;
- de contacter le Service Clients ;

1.2 Présentation des Abonnements si mis en place par la collectivité

Les Abonnements sont strictement personnels à la personne indiquée comme Utilisateur lors de la souscription pour la location d'un vélo à assistance électrique.

Les Abonnements sont valables 12 mois civils entiers à compter du jour de réception du courriel de confirmation de la souscription.

1.3 Disponibilité du Service

Dès lors que l'Utilisateur dispose d'un Abonnement, il peut louer un Vélo Électrique pour un nombre de locations illimitées durant la période de validité de son Abonnement.

L'Abonnement de l'Utilisateur exclut la prise simultanée de plusieurs Vélos Électriques. Il exclut l'usage d'un même vélo dans la limite de trois locations consécutives par tranche de 24 heures. L'abonnement exclut également l'utilisation du service aux fins de location ou bien encore à des fins de livraison commerciale régulière.

Pour toute location d'une durée minimale de 3 minutes, et afin d'éviter toute privatisation d'un Vélo Électrique, un délai d'attente compris entre 5 et 10 minutes est à respecter entre deux locations d'un même Vélo.

Aucune location ne pourra excéder une durée de 24h consécutives (ci-après la « Durée d'Utilisation Continue Autorisée »).

En cas de litige sur la Durée d'Utilisation du Service par l'Utilisateur, les données délivrées par le serveur informatique de eBike-Pro font foi. Au-delà de la Durée d'Utilisation Continue Autorisée, le

Vélo Électrique est considéré comme non restitué et eBike-Pro se réserve le droit de prélever le montant de la Caution, conformément aux dispositions indiquées.

Le Service est accessible dans la limite des Vélos Électriques disponibles dans chaque Station, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, sans interruption, sauf en cas de force majeure ou édiction par les autorités compétentes d'une restriction totale ou partielle, temporaire ou définitive, de l'usage d'une ou plusieurs Stations ou de la circulation cycliste sur le territoire d'implantation du Service.

eBike-Pro fait ses meilleurs efforts pour informer en temps réel l'Utilisateur des conditions de disponibilité du Service via le Site ou l'Application.

1.4 Coordonnées d'eBike-Pro

EBIKE-PRO
Solutions de mobilité durable
eBike-Pro: 6 rue de l'hippodrome – 92150 Suresnes
Service client: 01 88 40 57 70
serviceclient@ebike-pro.fr
https://www.ebike-pro.fr/

ARTICLE 2 – MODALITES D'ACCES AU SERVICE

2.1. Souscription au Service

2.1.1 Création d'un Compte

Afin de pouvoir souscrire et utiliser le Service, l'Utilisateur est invité à créer un Compte en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur le Site ou l'Application mis en place par eBike-Pro.

Il choisit :

- son Abonnement (si l'option est disponible) et les modalités de paiement ;
- son identifiant (courriel) et mot de passe ; qui lui permettent par la suite d'accéder aux informations de son Compte ;

Puis :

- il saisit ses coordonnées,
- il doit également accepter les présentes CGAU en cochant la case prévue à cet effet et, notamment, autoriser eBike-Pro à prélever jusqu'à 500 euros par vélo au titre de la Caution dont les modalités sont précisées au sein de l'Article s'y référant,
- enfin, il est invité à choisir de renouveler son Abonnement (si l'option est disponible) par tacite reconduction en cochant la case prévue à cet effet; il pourra activer ou désactiver à tout moment ce renouvellement depuis son compte.

Le bénéficiaire d'un Abonnement doit en outre fournir lors de la souscription sur le site www.ebike-pro.fr l'ensemble des justificatifs requis, sachant que l'attribution de ces tarifs est conditionnée au téléchargement sur le Site desdits justificatifs exigés lors de la procédure d'abonnement.

Dès lors qu'un Abonnement est souscrit pour le compte d'un mineur ayant entre 14 ans révolus et 18 ans, le tuteur légal aura à fournir également un document d'identité ainsi qu'une autorisation parentale dûment visée par ses soins.

Afin de finaliser la souscription au Service, l'Utilisateur doit enregistrer un numéro de carte bancaire valide quel que soit le type d'utilisation qu'il choisit ou/et le mode de paiement retenu, qu'il s'agisse de paiement carte bancaire ou via code promotionnel (si l'option est disponible) :

- l'Utilisateur autorise eBike-Pro à débiter de la carte bancaire enregistrée sur le Compte et/ou des usages payants ainsi que la Caution le cas échéant. Dans ce cas les coordonnées de la carte bancaire de l'Utilisateur sont enregistrées via un système de sécurisation de paiement en ligne auprès de la société en charge du moyen de paiement dans les conditions prévues à son article ;
- seules les cartes bancaires des réseaux cartes bleues, Visa, MasterCard et American Express, sont acceptées. EBike-Pro se réserve le droit de refuser tout autre moyen de paiement et de modifier les existants à tout moment .

Pour confirmer sa souscription, il lui est demandé de choisir un Code Secret et un courriel de validation lui sera envoyé pour confirmer son identité et activer le Service.

Une fois la souscription finalisée, un relevé est envoyé à l'Utilisateur par courriel et est également disponible dans son Compte dans la rubrique « Justificatifs de Paiement ».

eBike-Pro se réserve le droit de refuser ou d'annuler la création d'un Compte ou l'accès au Service à tout Utilisateur ne remplissant pas les conditions requises dans les présentes CGAU.

Pour confirmer sa souscription, il lui est demandé de la valider à l'aide du courriel qui lui aura été envoyé.

2.1.2 Description des moyens d'accès au Vélo

Une fois abonné au Service de location, l'Utilisateur peut accéder aux Vélos Électriques par les supports suivants :

- un Smartphone via un lien « Web App » ou après téléchargement de l'Application eBikePro Maen-Roch.

A l'issue de sa souscription, l'Utilisateur peut utiliser le Service immédiatement en saisissant ses identifiants et Codes d'Accès.

2.1.3 Modalités de rétractation

En cas de souscription à distance, l'Utilisateur a la faculté, sans avoir à se justifier ni à payer de pénalités, d'exercer un droit de rétractation de l'Abonnement souscrit, dans un délai de 14 jours calendaire à compter de la date de réception de la confirmation de souscription.

Dans ce cas, l'Utilisateur informe le Service Clients de sa décision de se rétracter en retournant, avant l'expiration du délai susvisé, le formulaire de rétractation disponible sur le site www.eBike-Pro.fr dûment rempli, ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter, soit par courriel à l'adresse suivante: serviceclient@ebike-pro.fr, soit par courrier postal avec accusé de réception à l'adresse suivante : Service Clients eBike-Pro, 6 rue de l'Hippodrome – 92150 Suresnes.

Si le Service n'a pas commencé au moment où l'Utilisateur exerce son droit de rétractation, l'Utilisateur se voit intégralement remboursé des montants payés ; à l'exception de la part payée via Code Promotionnel.

Si le Service a commencé avant l'expiration du délai de rétractation, dans ce cas :

- s'il a choisi le paiement mensuel, l'Utilisateur est facturé de la totalité du montant de l'Abonnement pour le mois en cours ainsi que des éventuels coûts d'usage complémentaires et/ou pénalités ;
- s'il a choisi le paiement en une fois, un remboursement prorata temporis du nombre de mois entiers restant à courir jusqu'à la date d'échéance de son Abonnement est effectué à l'exception de la part payée via Code Promotionnel ; le mois en cours ainsi que les éventuels coûts d'usage complémentaires et/ou pénalités restent dus.

2.2 Modalités d'usage du Vélo Électrique eBikePro

2.2.1 Modalité d'emprunt du Vélo Électrique en station

Après inscription, en se présentant à la Station la plus proche, l'Utilisateur peut retirer un vélo :

- en scannant le QR Code du vélo via une des applications mobiles ;
- en se connectant à son espace client grâce à son Smartphone ;
- en présentant son badge (si l'option est disponible) devant le lecteur de la Station

Appuyer sur la touche « **Déverrouiller** » permettant la libération du Vélo Électrique.
La borne clignote vert/blanc et bip pendant 20 secondes, le temps pour l'Utilisateur de retirer le câble "Plug & Secure".
L'utilisateur doit allumer l'écran de contrôle du VAE, choisir son niveau d'assistance et commencer à pédaler.

2.2.2 Sécuriser un Vélo Électrique en dehors d'une Station pendant la location

Il est possible de verrouiller le Vélo Électrique en cours de location et en dehors d'une station. ***L'Utilisateur est informé que dans ce cas, le temps de location continue à être décompté.***

Pour verrouiller son Vélo Électrique en dehors d'une Station et l'attacher à un point fixe, l'Utilisateur doit :

- se connecter à son espace client grâce à son Smartphone ;
- appuyer sur la touche « **Pause** », baisser le levier du cadenas de la roue arrière du Vélo Électrique et insérer l'extrémité du câble "Plug & Secure" dans l'orifice du cadenas en l'ayant préalablement entouré autour d'un mobilier urbain ou point fixe ;

Pour déverrouiller son Vélo Électrique, l'Utilisateur doit :

- se connecter à son espace client grâce à son Smartphone ;
- appuyer sur la touche « **Déverrouiller** », le levier du cadenas de la roue arrière s'ouvre automatiquement. L'Utilisateur doit manuellement retirer le câble "Plug & Secure" du cadenas pour le réintroduire dans le panier du Vélo Électrique à son emplacement d'origine avant de continuer son trajet.

2.2.3 Modalité de restitution du Vélo en station en fin de location

Pour restituer un Vélo Électrique en fin de location, l'Utilisateur doit se rendre dans n'importe quelle Station disposant a minima d'une Borne libre et insérer le câble "Plug & Secure" dans une Borne jusqu'à ce qu'il soit enclenché et vérifié :

- la borne clignote vert/blanc et bip pendant 20 secondes, le temps pour l'Utilisateur de vérifier que le câble "Plug & Secure" ne peut pas être retiré et que le Vélo Électrique est sécurisé ;

À la suite de ces actions :

- un email sera envoyé à l'Utilisateur détaillant le montant dû pour l'utilisation du Service qui sera débité selon le temps de location et la tarification définie,
- si un tout autre message émanant de la Station indique que le Vélo Électrique est mal verrouillé, l'Utilisateur doit alors repositionner le Vélo Électrique et refaire la restitution selon la procédure définie ci-avant, soit sur la même Borne, soit sur une autre Borne disponible, ou alors « **Verrouiller & Terminer** » son trajet en baissant le levier du cadenas de la roue arrière du Vélo Électrique et en insérant l'extrémité du câble "Plug & Secure" dans l'orifice du cadenas en l'ayant préalablement entouré autour d'un mobilier urbain ou point fixe

Si après cette manipulation le Vélo Électrique n'est toujours pas restitué, l'Utilisateur doit :

- soit contacter dans les plus brefs délais le Service Clients (par téléphone ou depuis le menu dédié sur la Borne) pour identifier l'origine de l'incident,
- soit s'identifier sur l'Application eBikePro à l'aide de son Smartphone pour effectuer une déclaration de restitution du Vélo Électrique qui lui permet de confirmer l'heure de restitution de son Vélo Électrique à la suite du problème technique rencontré.

Si l'anomalie est avérée par le système informatique, le montant du trajet sera calculé au prorata temporis du moment où l'Utilisateur a informé le Service Clients.

Si aucune anomalie n'est avérée ou si l'Utilisateur ne prévient pas le Service Clients, le montant du trajet sera dû en totalité, le Vélo restant sous sa responsabilité.

2.2.4 Modalité d'emprunt et restitution dans une Station ne disposant plus de Borne libre – « Parking Plus »

Tout Utilisateur peut restituer et emprunter un Vélo Électrique sécurisé par le dispositif « Parking Plus ».

Le dispositif « Parking Plus » est activé par eBike-Pro en fonction des besoins de régulation du service et en fonction du nombre de Bornes libres restantes en station.

Pour restituer un Vélo Électrique en « Parking Plus », il suffit de le verrouiller et l'attacher à un point fixe de la Station prévu à cet effet. L'Utilisateur doit :

- se connecter à son espace client grâce à son Smartphone ;
- appuyer sur la touche « **Verrouiller & Terminer** », baisser le levier du cadenas de la roue arrière du Vélo Électrique et insérer l'extrémité du câble "Plug & Secure" dans l'orifice du cadenas en l'ayant préalablement entouré autour d'un mobilier urbain ou point fixe ;

Pour emprunter un Vélo Électrique en « Parking Plus », l'Utilisateur doit :

- se connecter à son espace client grâce à son Smartphone ;
- choisir son Vélo Électrique en « Parking Plus » ;
- appuyer sur la touche « **Déverrouiller** » le levier du cadenas de la roue arrière s'ouvre automatiquement permettant la libération du VAE et le démarrage de la location ;

2.3 Modification de l'Abonnement par l'Utilisateur

L'Utilisateur a la possibilité de modifier son Abonnement depuis son compte jusqu'à la veille de la date d'expiration de son abonnement en cours.

L'Utilisateur bénéficie des conditions de son nouvel Abonnement dès réception du mail confirmant que son nouvel abonnement est actif. L'utilisateur se réengage pour une durée d'un an : son nouvel abonnement est valable 12 mois civils entiers à compter du jour de prise en compte de la demande.

L'Utilisateur a également la possibilité de modifier son Abonnement à chaque date anniversaire de sa souscription.

2.4 Renouvellement de l'Abonnement

Lors de la souscription, l'Utilisateur est invité à choisir de renouveler par tacite reconduction son Abonnement, à l'exception des bénéficiaires de tarifs réduits ou sociaux ainsi que des bénéficiaires d'un Abonnement souscrit via Code Promotionnel.

Pour autant il peut à tout moment et ce, jusqu'à la veille de son échéance, directement depuis son Compte, activer le renouvellement par tacite reconduction.

Il est informé 45 jours avant la date d'expiration de son Abonnement par courriel de sa reconduction automatique ou de la fin d'échéance de sa souscription.

2.5 Résiliation de l'Abonnement

La durée d'engagement de tout Abonnement est de 12 mois. L'Abonnement peut cependant être résilié de manière anticipée dans les conditions listées ci-dessous.

La résiliation entraîne dans tous les cas la désactivation des Moyens d'Accès.

En cas de résiliation, le montant correspondant aux consommations hors-forfait reste dû et sera prélevé sur le compte de l'Utilisateur.

2.5.1 Résiliation pour motifs légitimes

L'Utilisateur peut résilier son Abonnement à tout moment, uniquement dans les cas listés ci-dessous, et devra accompagner sa demande de résiliation des pièces justificatives afférentes :

- changement de la résidence principale de l'Utilisateur dans une ville où le Service n'est pas disponible (déclaration sur l'honneur et justificatif de domicile) ;
- décès de l'Utilisateur (certificat de décès) ;
- perte d'emploi en contrat à durée indéterminée hors période d'essai (attestation pôle emploi) ;
- grossesse (attestation médicale de grossesse) ;
- incapacité physique à faire du Vélo, temporaire de plus de 4 mois ou définitive (justificatif médical) ;
- financement d'un abonnement eBikePro par un employeur dans le cadre d'une offre entreprise (attestation employeur spécifiant le nom de l'entité ayant financé l'offre) ;
- modification de clauses essentielles des CGAU par eBike-Pro.

La demande de résiliation pour motifs légitimes doit être adressée par courrier simple : Service Clients eBike-Pro – 6 rue de l'Hippodrome – 92150 Suresnes ou par courriel à serviceclient@ebike-pro.fr avec les pièces justificatives correspondant à l'évènement en cause.

La résiliation est effective sous 10 jours ouvrés à compter de la réception de sa demande au Service Clients, cachet de la Poste faisant foi.

Dans ce cas :

- s'il a choisi le paiement mensuel, tout mois entamé est dû ;
- s'il a choisi le paiement en une seule fois, un remboursement prorata temporis du nombre de mois entiers restant à courir jusqu'à la Date d'échéance de son Abonnement est effectué.

2.5.2 Résiliation à l'initiative de l'Utilisateur

En dehors des cas de motifs légitimes, si l'Utilisateur souhaite résilier avant l'échéance de son Abonnement annuel, il doit notifier par courrier simple sa demande de résiliation à Service Clients eBike-Pro – 6 rue de l'Hippodrome – 92150 Suresnes ou par courriel à serviceclient@ebike-pro.fr

La résiliation est effective sous 10 jours ouvrés à compter de la réception de sa demande au Service Clients, cachet de la Poste faisant foi.

Dans ce cas :

- s'il a choisi le paiement mensuel, il est facturé des échéances restant dues jusqu'à la date d'échéance de son Abonnement ;
- s'il a choisi de payer en une seule fois, aucun remboursement n'est réalisé.

2.5.3 Résiliation pour faute

L'accès au Service est suspendu, puis l'Abonnement est résilié de plein droit par eBike-Pro, en cas de faute de l'Utilisateur. Sont considérés comme une faute de l'Utilisateur:

- carte bancaire/autorisation de prélèvement expirée ou invalide ;
- défaut de paiement partiel ou total d'une mensualité ou de tout montant dû au titre de l'Abonnement et/ou des usages ;
- utilisation du service non conforme aux présentes CGAU ;
- toute fausse déclaration relative à la souscription ou/et l'usage du service ;

De fait, après une relance demeurée infructueuse auprès de l'Utilisateur, eBike-Pro suspend l'accès au Service jusqu'à régularisation de la situation par l'Abonné.

Pendant la suspension de l'accès au Service, l'Abonné reste néanmoins redevable des échéances de son Abonnement.

Si après une période de 3 mois à compter de la suspension de l'accès au Service, l'Abonné n'a pas régularisé sa situation, l'Abonnement est de plein droit résilié.

eBike-Pro se réserve le droit de résilier le Compte et l'Abonnement de l'Utilisateur de plein droit et sans indemnités, s'il s'avère que l'Utilisateur ne régularise pas sa situation.

L'Abonnement est résilié immédiatement de plein droit par eBike-Pro, en cas de fraude et en cas de malveillance.

Dans tous les cas de résiliation énoncés ci-dessus, si l'Utilisateur n'a pas achevé sa période d'engagement annuel, il est redevable de la totalité des mensualités restantes.

En cas de non-paiement des factures, des frais de recouvrement pourront s'appliquer.

eBike-Pro se réserve également le droit de recouvrer en justice le montant de sa créance.

eBike-Pro se réserve le droit de refuser toute nouvelle demande de souscription d'Abonnement à un Utilisateur pendant un délai de 3 ans à compter de la fin du précédent abonnement dans le cas d'un Abonnement résilié pour impayé qui n'a pas fait l'objet d'une régularisation de sa situation.

ARTICLE 3 – CONDITIONS TARIFAIRES

Le Service permet l'accès aux Vélos à Assistance Electrique et les tarifs sont définis par la Collectivité.

Le prix du Service comprend : le prix d'accès au Service souscrit par l'Utilisateur et le prix d'utilisation qui est variable en fonction du type d'Abonnement souscrit et de la durée d'utilisation du Service.

Chaque trajet est consultable dans la rubrique « Mon Compte » disponible sur le Site, l'Application et les Bornes.

En cas de réclamation sur l'une de ses courses, l'Utilisateur fournit le numéro de la course correspondante, afin de permettre l'identification des heures de prise et de dépose du Vélo.

Dans le cas d'un abonnement, le montant de l'Abonnement restant à la charge de l'Utilisateur est dû :

- chaque mois le jour anniversaire de la souscription pour les Abonnés ayant choisi le paiement de l'Abonnement en 12 mensualités ;
- chaque année à la date anniversaire de la souscription pour les Abonnés ayant choisi le paiement en une fois.

Pour tous les abonnés, le montant correspondant aux utilisations hors-forfait est dû chaque mois le jour anniversaire de la souscription. Le montant correspondant aux utilisations hors-forfait est immédiatement facturé dès que celui-ci dépasse le seuil de 10 euros.

En cas de non-paiement de toute somme due au titre du service, eBike-Pro suspend l'accès au Service jusqu'à régularisation de la situation par l'Abonné.

Les tarifs et conditions liées à chaque Abonnement et utilisations hors-forfait pourront être révisés par eBike-Pro après délibération de la Collectivité.

Ils peuvent par ailleurs faire l'objet de remises commerciales sur des périodes fixées par décision de la Collectivité ou de réductions obtenues par le bénéfice de Codes Promotionnels.

eBike-Pro se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment, sous réserve d'un préavis d'un mois ; à défaut d'acceptation, l'Utilisateur pourra dès lors demander une résiliation pour motif légitime « modification des clauses essentielles des CGAU » tel que prévu et décrit au sein de l'Article s'y référant

En cas de perte ou de vol d'un badge RFID, le montant dû pour son remplacement est de 8 €.

3.1 Tarifs

Les tarifs et les Abonnements sont disponibles à tout moment sur le Site ebike-pro.fr, à la rubrique « Tarifs ».

3.1.1 Tarifs applicables par le service de mobilité Maen-Roch

Plage horaire de location	Tarification
0min à 10min	0,00 €
11min à 30min	3,00 €
31min à 1h	4,50 €
1h01min à 2h	7,50 €
2h01min à 3h	10,50 €
3h01min à 4h	13,50 €
4h01min à 5h	16,50 €
5h01min à 6h	19,50 €
6h01min à 12h	22,00 €
12h01min à 24h	30,00 €
24h01min à 48h	40,00 €
48h01min à 72h	60,00 €
72h01min à 96h	80,00 €
96h01min à 120h	100,00 €
Prélèvement maximal en automatique 100,00€	

L'utilisateur acquitte le prix d'utilisation en proportion de la durée d'utilisation du service. Toute tranche entamée est, le cas échéant, facturée dans sa totalité.

3.2 Codes promotionnels

L'Utilisateur peut bénéficier de codes promotionnels qui lui permettent d'obtenir une réduction sur le montant de l'abonnement ou des minutes bonus supplémentaires. Il saisit ces codes

promotionnels soit lors de la souscription (pour les remises sur abonnements) ou à tout moment pour les minutes bonus.

eBike-Pro peut en effet créer des Codes Promotionnels à son entière discrétion. L'Utilisateur qui en bénéficie accepte les conditions d'utilisation de ces Codes Promotionnels qui prévoient :

- une utilisation de manière licite pour le public visé et les finalités définies par la promotion concernée et dans le respect des conditions spécifiques fixées par eBike-Pro pour chaque Code Promotionnel ;
- ne pouvoir être dupliqués, vendus ou transférés, de quelque manière que ce soit, ou mis à la disposition du public (qu'ils soient postés sur un forum public ou autrement) sauf autorisation expresse de eBike-Pro ;
- pouvoir être désactivés à tout moment par eBike-Pro, si l'obtention ou/et l'usage du Code promotionnel s'avère frauduleux ;
- ne pouvoir être échangés ou remboursés ;
- une durée de validité qui, au-delà, ne permet plus leur utilisation.

Si eBike-Pro constate que l'utilisation de ce Code Promotionnel a été effectué(e) par erreur, de manière frauduleuse, illicite ou en violation des conditions applicables au Code Promotionnel ou des présentes Conditions, eBike-Pro se réserve le droit de suspendre l'Utilisateur et de prélever les montants acquis de manière indue.

3.3 Caution

Lors de la souscription au Service :

- l'Utilisateur est informé que lors de l'enregistrement de sa carte bancaire, eBike-Pro, via son prestataire de paiement, effectue pour une souscription sur le Site ou l'Application, une garantie via la carte bancaire qui autorise eBike-Pro à prélever tout ou partie de la caution, dans les cas de manquements indiqués au sein de l'Article s'y référant et donnant lieu à Pénalités. L'Utilisateur saisit à cet effet ses identifiants de carte bancaire valides sur les écrans du formulaire d'abonnement (numéro de carte, période de validité et code CVV).

Pour les cartes Visa Electron, Mastercard Maestro et les cartes bancaires étrangères, le compte bancaire attaché peut être temporairement débité par la banque de l'Utilisateur du montant forfaitaire de 500 euros ;

- l'Utilisateur peut également choisir le prélèvement bancaire et saisir une autorisation de prélèvement SEPA comportant son RIB/IBAN.

Le montant de la Caution s'élève à 1.200 euros pour chaque utilisation de Vélo.

En l'absence de constitution de Caution, l'Utilisateur ne peut pas accéder au Service.

eBike-Pro se réserve le droit de prélever la caution intégralement ou partiellement, notamment dans les cas indiqués à l'article s'y référant.

Conformément à l'article des CGAU, l'Utilisateur autorise également eBike-Pro à prélever les sommes dues par l'Utilisateur à titre de pénalités en cas de manquements de l'Utilisateur dans le cadre de l'utilisation du Service.

3.4 Sécurisation des paiements

eBike-Pro utilise les services d'un prestataire de paiement, société spécialisée pour sécuriser les paiements en ligne effectués par carte bancaire.

Les paiements sont effectués via une interface de paiement sécurisée et certifiée PCI-DSS. La société prestataire s'engage à maintenir cette certification (ou toute certification équivalente, quelle que soit sa dénomination future) et est responsable de la sécurité des données des titulaires

de cartes bancaires qu'elle recueille ou, d'une manière ou d'une autre, stocke, traite ou transmet au nom et pour le compte de eBike-Pro.

eBike-Pro applique les normes 3D Secure et se conforme aux évolutions des normes de sécurité en vigueur.

L'Utilisateur est informé que les dispositions relatives à l'éventuelle utilisation frauduleuse de sa carte bancaire sont celles résultant de la convention conclue entre l'Utilisateur et l'établissement bancaire émetteur de sa carte bancaire.

N'étant pas tenu de vérifier l'identité de chaque Utilisateur, eBike-Pro ne saurait être tenu pour responsable en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement d'un Utilisateur.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

L'Utilisateur s'engage à avoir une utilisation normale du Service. A ce titre, l'Utilisateur s'engage notamment à utiliser le Service en personne de manière prudente, diligente et avisée, et dans le respect des présentes CGAU et du Code de la Route.

L'Utilisateur assume la garde du Vélo Électrique qu'il a retiré. Il doit éviter sa dégradation, sa destruction ou sa disparition. Il doit verrouiller systématiquement le Vélo Électrique avec son système antivol à un point fixe dès qu'il s'arrête hors station.

L'Utilisateur s'engage à retirer et restituer le Vélo dans les délais de la Durée d'Utilisation Continue Autorisée.

L'Utilisateur accepte par avance que tout manquement à cette obligation donnera droit à eBike-Pro au versement d'une pénalité forfaitaire dont le montant définitif est fixé selon les termes et modalités prévues à l'article s'y référant.

En cas de constatation de l'utilisation d'un Vélo Électrique contraire aux dispositions des présentes CGAU, l'Utilisateur s'engage à restituer le Vélo Électrique à tout moment, à la première demande de eBike-Pro ou de ses représentants.

L'Utilisateur s'engage à signaler dans les plus brefs délais au Service Clients la perte ou le vol du Vélo Électrique, ou tout autre problème relatif au Vélo Électrique, à l'utilisation de son Code d'Accès, et au maximum dans les 24 heures suivant la survenance de l'événement, le Vélo Électrique restant en tout état de cause sous sa responsabilité jusqu'à sa restitution.

Les Utilisateurs sont seuls responsables de la mise à jour de leurs coordonnées personnelles et des conséquences dommageables que pourrait entraîner l'absence de communication de toute modification y afférant.

Afin de pouvoir maintenir l'accès au Service, l'Utilisateur s'engage à maintenir une carte bancaire valide pendant la durée de son Abonnement. Au besoin, il met à jour ses coordonnées et date de validité de sa carte directement sur son Compte.

ARTICLE 5 – RESTRICTIONS A L'USAGE DU SERVICE

L'accès au service est interdit aux mineurs de moins de 14 ans, accompagnés ou non.

Le Service est accessible aux mineurs ayant entre 14 ans révolus et 18 ans ; l'achat de l'Abonnement peut être réalisé par le tuteur légal et/ou sous sa responsabilité.

Le tuteur légal de tout mineur abonné au Service, sera tenu responsable pour tout dommage causé directement par le mineur du fait de l'utilisation du Service.

L'Utilisateur est autorisé à utiliser le Vélo Électrique selon les termes des présentes, ce qui exclut notamment :

- toute utilisation contraire aux dispositions de la réglementation routière applicable, en particulier les dispositions du code de la route,
- toute utilisation sur des terrains ou dans des conditions de nature à endommager le Vélo Électrique,
- le transport de quelque passager que ce soit de quelque façon que ce soit,
- le transport dans le panier avant d'une charge supérieure à 10 kg,
- toute utilisation du Vélo Électrique pouvant mettre en péril l'Utilisateur ou des tiers,
- tout démontage ou tentative de démontage de tout ou partie du Vélo Électrique,
- la prise simultanée de plusieurs Vélo Électrique,
- l'usage d'un même Vélo Électrique dans la limite de trois locations consécutives par tranche de 24 heures,
- l'utilisation du service aux fins de location ou bien encore à des fins de livraison commerciale régulière,
- et plus généralement, toute utilisation anormale d'un Vélo Électrique.

Le Vélo Électrique ne peut supporter une charge totale supérieure à 120 kg.

En cas de suspicion de fraude, eBike-Pro se réserve le droit de suspendre temporairement l'accès au Service pour l'Utilisateur à concurrence d'un délai d'un mois.

A l'issue de de ce délai, si la fraude est avérée, et en l'absence de régularisation par l'Utilisateur, l'Abonnement de l'Utilisateur se verra résilié pour Faute.

Pendant la suspension de l'accès au Service, l'Abonné reste redevable des échéances de son Abonnement et/ou des usages payants ainsi que de pénalité(s) le cas échéant.

eBike-Pro se réserve le droit de résilier l'abonnement de l'Utilisateur de plein droit et sans indemnités, dans les conditions définies à l'article s'y référant s'il s'avère que l'Utilisateur ne régularise pas sa situation, ne respecte pas les conditions prévues au présent article, et notamment en cas de vol, vandalisme, mise en danger d'autrui.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE ET DECLARATIONS DE L'UTILISATEUR

L'Utilisateur déclare être en mesure d'utiliser un Vélo Électrique et avoir la condition physique adaptée à cette utilisation (taille suffisante, bonne santé, etc.).

Le Vélo Électrique étant placé sous la responsabilité de l'Utilisateur, il lui est recommandé de procéder, préalablement à l'utilisation effective du Vélo Électrique retiré, à une vérification élémentaire de ses principaux éléments fonctionnels apparents, et:

- la bonne fixation de la selle, des pédales et du panier,
- le bon fonctionnement de la sonnette, du système de freinage et de l'éclairage avant et arrière,
- le bon état général du cadre et des pneumatiques.

Dans le cas contraire, l'Utilisateur doit signaler tout incident depuis son Compte ou auprès du Service Clients.

L'Utilisateur déclare avoir souscrit et être titulaire d'une assurance de responsabilité civile en vigueur qui garantit les conséquences de l'utilisation du Vélo.

Il est en outre recommandé à l'Utilisateur :

- d'adapter sa distance de freinage en cas d'intempéries,
- d'effectuer le réglage de la selle pour adapter sa hauteur à sa morphologie,
- de porter un casque homologué et des vêtements adaptés.

Indépendamment des dispositions d'hygiénisation des Vélos Électriques prises par eBike-Pro lors de ses opérations de maintenance (par la désinfection des pièces en contact avec les Utilisateurs qui pourraient alors avoir été manipulées), l'Utilisateur est responsable du respect des recommandations sanitaires émises par les autorités publiques pour tous ses déplacements.

Sauf cas de force majeure, l'Utilisateur est seul et entier responsable des dommages causés par l'utilisation faite du Vélo Électrique pendant toute la Durée d'Utilisation, y compris lorsque celle-ci excède la Durée d'Utilisation Continue Autorisée en cas de restitution tardive par l'Utilisateur.

Les parents ou représentants légaux de tout mineur inscrit au Service, seront tenus responsables de tout dommage causé directement par le mineur du fait de l'utilisation du Service.

Tout emprunt supérieur à 24 heures est considéré comme un cas de disparition du Vélo Électrique jusqu'à ce que ce dernier soit retrouvé, et cela peut donner lieu à des pénalités dans les conditions de l'article s'y référant.

En cas de disparition du Vélo Électrique dont il est responsable, l'Utilisateur a l'obligation de signaler cette disparition au Service Clients dans les 24 heures suivant l'emprunt initial et de déposer dans les 48 heures auprès des services de police une plainte pour vol du Vélo Électrique demeurant sous sa pleine et entière responsabilité jusqu'à la communication au Service Clients d'une copie dudit dépôt de plainte.

En cas d'accident et/ou incident mettant en cause le Vélo Électrique, l'Utilisateur a l'obligation de signaler les faits dans les plus brefs délais auprès du Service Clients. Le Vélo Électrique reste sous sa responsabilité, soit jusqu'à son verrouillage à une Borne, soit à défaut, l'Utilisateur doit sécuriser le Vélo Électrique au moyen du câble "Plug & Secure" intégré au sein du guidon du Vélo Électrique.

L'Utilisateur est seul responsable de tous les dommages matériels et/ou corporels causés à lui-même ou à des tiers découlant de l'utilisation et de la garde du vélo à assistance électrique mis à sa disposition, ainsi que toute infraction liée à cet usage et de leurs éventuelles conséquences pécuniaires (dommages et intérêts, amendes, contraventions…).

Toute dégradation constatée est imputable à l'Utilisateur qui encourt une facturation de celle-ci. Dans le cas où les préjudices subis excéderaient le montant des pénalités, l'intégralité des réparations sera à la charge de l'Utilisateur.

Pour la création de son Compte, l'Utilisateur est seul responsable du choix de ses identifiants à l'égard des droits des tiers, notamment en matière d'usurpation d'identité ou de droits de propriété intellectuelle, ainsi que du maintien de leur caractère confidentiel. En cas de perte ou d'oubli des identifiants, l'Utilisateur doit s'adresser au Service Clients.

Il incombe à l'Utilisateur de préserver la sécurité et la confidentialité de l'identifiant et du mot de passe de son compte.

Il est interdit à l'Utilisateur de prêter, louer, céder le vélo à assistance électrique à un tiers pendant la durée du contrat de location.

Le client est autorisé à utiliser le vélo à assistance électrique selon les termes des présents articles pour autant qu'il en fasse un usage raisonnable, ce qui exclut notamment toute utilisation contraire aux dispositions de la réglementation routière applicable.

ARTICLE 7 – PENALITES

La Caution versée par l'Utilisateur lors de la souscription au Service peut être utilisée par eBike-Pro pour prélever toutes les sommes dues à titre de pénalités en cas de manquement de l'Utilisateur dans le cadre de l'utilisation du Service.

La nature des manquements et le montant des pénalités afférentes sont les suivants :

- vol du Vélo Électrique avec violence à la personne : 850 € pour le Vélo Électrique (le récépissé de la plainte portée au commissariat de police faisant foi),
- disparition du vélo sans justification à compter du début de la location, prélèvement de la caution : 1.200 € pour le Vélo Électrique,
- détériorations subies par le vélo et imputables à l'Utilisateur : montant forfaitaire de 150 € par Vélo Électrique.

ARTICLE 8 – INFORMATIQUES ET LIBERTES

En créant un Compte et en souscrivant au Service, l'Utilisateur consent à la collecte et au traitement de ses données personnelles par eBike-Pro ou tout prestataire désigné, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

La collectivité est la responsable du traitement des données collectées dans le cadre du Service, et eBike-Pro est le sous-traitant. A ce titre, les données collectées par eBike-Pro font l'objet des déclarations et autorisations auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Les données personnelles recueillies par eBike-Pro font l'objet d'un traitement informatique destiné à :

- la souscription en ligne du Service ;
- la gestion des Vélos Électriques ;
- la gestion de la relation commerciale avec les Utilisateurs ;
- la gestion des Codes d'Accès permettant d'utiliser les Vélos Électriques ;
- l'éventuel envoi d'offres commerciales par eBike-Pro ;
- l'exclusion temporaire éventuelle d'Utilisateurs entrant dans le cadre des clauses définies à l'Article s'y référant.

Ces données sont conservées pour la durée strictement nécessaire à l'accomplissement de l'objectif poursuivi lors de la collecte, conformément à la norme simplifiée n°NS-048 et au RGPD, dans la limite de 3 ans à compter de la date d'expiration de son dernier abonnement.

Les destinataires des données sont les sous-traitants d'eBike-Pro, ainsi que les partenaires concernés par le Service, et la Collectivité. Dans cette optique, l'Utilisateur accepte que ses informations nominatives soient stockées, traitées et transférées par eBike-Pro à ses sous-traitants et partenaires, y compris dans d'autres pays hors de l'Union Européenne, qui ne pourront toutefois accéder à ces données nominatives que pour les besoins de la fourniture du Service et dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Conformément aux lois et règlements précités, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification, d'opposition et de suppression des données à caractère personnel le concernant. Si l'Utilisateur souhaite exercer ce droit, il lui suffit d'en faire la demande directement au Service Clients par courriel à l'adresse serviceclient@ebike-pro.fr ou par courrier à l'adresse postale Service Clients eBike-Pro, 6 rue de l'Hippodrome – 92150 Suresnes.

En créant un Compte, l'Utilisateur accepte de recevoir des textos d'information (SMS) et courriels dans le cadre du fonctionnement normal de l'activité découlant de son utilisation du Service.

L'Utilisateur reconnaît que le fait de refuser de recevoir des SMS ou courriels peut avoir des répercussions sur son utilisation du Service.

En fonction du choix émis lors de la création ou de la consultation de son Compte, l'Utilisateur est susceptible de recevoir des offres commerciales de eBike-Pro et/ou de ses partenaires, par courriel, téléphone ou SMS selon le choix effectué lors de la création du Compte.

ARTICLE 9 – REGLEMENT DES LITIGES

Les CGAU et les relations entre l'Utilisateur et eBike-Pro sont soumises au droit français.

En cas de réclamation, l'Utilisateur peut saisir le Service Clients par courriel à l'adresse serviceclient@ebike-pro.fr ou par courrier à l'adresse postale Service Clients eBike-Pro, 6 rue de l'Hippodrome – 92150 Suresnes.

L'Utilisateur dispose d'un délai de 6 mois à compter de l'évènement contesté.

Conformément à l'article L612-1 du Code de la consommation, l'Utilisateur est informé de la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

L'Utilisateur doit au préalable avoir saisi le Service Clients d'une réclamation écrite.

L'Utilisateur doit introduire sa demande auprès du médiateur d'eBike-Pro, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur simple demande sur le site ebike-pro.fr sous réserve du respect des conditions de recevabilité de sa demande et dans un délai inférieur à 1 an à compter de sa réclamation écrite auprès du Service Clients.

A défaut de parvenir à une résolution amiable, tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la rupture des présentes CGAU sera soumis aux tribunaux compétents français, nonobstant pluralité de défendeurs et/ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé ou par requête.

ARTICLE 10 - APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES

Les présentes Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation du système eBikePro s'appliquent à toute utilisation du Service par un Utilisateur et sont disponibles à tout moment à l'adresse www.ebike-pro.fr.

L'Utilisateur s'engage à prendre connaissance des CGAU et à les accepter avant la première utilisation du Service en cochant la case afférente. L'Utilisateur est informé que le seul fait d'utiliser le Service implique l'acceptation entière sans réserve de l'intégralité des stipulations prévues dans les présentes CGAU. Il reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des CGAU ne nécessite pas la signature manuscrite ou électronique d'un document.

eBike-Pro se réserve le droit de modifier les CGAU à tout moment, sans préavis, étant entendu que de telles modifications ne seront applicables qu'aux souscriptions et utilisations effectuées postérieurement à ces modifications. Il est donc impératif que l'Utilisateur consulte et accepte les CGAU au moment où il effectue la souscription et/ou l'utilisation du Service via l'Application, le Site, ou le Borne, notamment afin de s'assurer des dispositions qui y sont applicables.

Le fait pour eBike-Pro de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des dispositions des présentes CGAU, ne pourra être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des CGAU serait déclarée nulle, illégale ou inopposable, en tout ou partie, les autres clauses demeureront en vigueur et continueront d'avoir plein effet.

Dans l'hypothèse où le Pouvoir Public choisirait de confier le Service à une société autre qu'eBike-Pro, l'Utilisateur accepte que les présentes CGAU soient automatiquement transférées au nouvel Opérateur.